



Réf. Farde e-Assemblées : 2368625

N° OJ : 105

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

**Objet :** Primes pour les lieux de consommation de boisson ayant dû fermer dans le cadre des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu l'arrêté du 7 octobre 2020 du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale portant fermeture des bars et arrêtant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Vu la décision du Collège du 08 octobre 2020 attribuant un soutien de 2.000,00 EUR pour les établissements visés par la mesure de fermeture obligatoire d'un mois prise par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-capitale suite à la réunion de la cellule de crise provinciale bruxelloise.

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

DECIDE :

Article unique : D'approuver le règlement relatif à l'octroi de primes pour les lieux de consommation de boisson ayant dû fermer suite à l'Arrêté du 7 octobre 2020 du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale portant fermeture des bars et arrêtant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Annexes :

[Règlement FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Formulaire FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)